

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 31 MARS 1874.

CAISSES D'AMORTISSEMENT, DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.

RAPPORT ANNUEL.

MESSIEURS,

Satisfaisant au vœu de l'article 16 de la loi du 15 novembre 1847, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre le rapport sur la situation et l'administration de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations, pendant l'année 1873.

J'adopterai, pour faciliter l'examen des résultats obtenus en 1873, la marche et les subdivisions qui ont été suivies dans les rapports précédents.

CAISSE D'AMORTISSEMENT.

Dotations.

Les sommes qui ont été successivement mises à la disposition de la caisse en 1873 pour opérer le rachat des diverses dettes amortissables, s'élèvent à fr. 2,608,181 46 c.

Bien que la dotation d'emprunt 4 p. % de 1871 y figure pour la première fois, cette somme présente sur celle de l'année précédente une diminution de fr. 4,894,376 75 c qui provient surtout de ce que la dette 3 p. % de 1838 a disparu du compte de la caisse d'amortissement. La partie de cette dette qui n'avait pu être rachetée avant le 31 décembre 1872 a été remboursée directement par le Trésor, en vertu de la loi du 18 décembre de la même année.

Voici, au surplus, par nature de dette, la décomposition du fonds d'amortissement pour l'année 1873 :

EMPRUNTS ET DETTES.				FONDS D'AMORTISSEMENT.		
NATURE.	CAPITAL primitif.	CAPITAL ANNULÉ. (Loi du 12 juin 1869 et arrêté royal du 31 octobre 1870.)	CAPITAL NOMINAL à amortir.	DOTATIONS annuelles.	INTÉRÊTS des capitaux amortis	Total.
Emprunt de 51,000,000 de francs, à 4 p. %, contracté en 1871 . . .	51,000,000 »	•	51,000,000 •	255,000 »	2,546 »	257,546 »
Dettes à 4 1/2 p. %, dérivant de la conversion, faite en 1844, des emprunts à 5 p. % de 100,800,000 fr., et de fr. 1,481,481 48 c, ci . . .	95,412,852 »	59,978,649 78	55,164,182 22	277,520 01	4,500 »	281,820 91
Emprunt à 4 1/2 p. %, contracté en 1844, pour le rachat d'un capital de 80,000,000 de florins, à 2 1/2 p. %, mis à la charge de la Belgique par le n° 7 de l'article 65 du traité du 5 novembre 1842, ci . . .	84,650,000 »	17,147,500 »	67,508,500 •	557,542 50	1,147 50	558,690 »
Dettes à 4 1/2 p. %, résultant de la conversion des emprunts à 5 p. % de 1840, 1842 et 1848, opérée en vertu de la loi du 1 ^{er} décembre 1852, et augmentée de fr. 20,985,800 27 c, capital mis à la disposition du Trésor par la loi du 14 juin 1855	157,615,500 »	16,158,400 •	141,450,900 »	707,284 50	7,740 »	715,024 50
Dettes à 4 1/2 p. %, provenant de la conversion, faite en 1857, de l'emprunt à 5 p. % de 1852, et emprunt de 1860 réunis	69,582,000 »	5,486,600 »	65,805,400 »	520,477 »	2,205 »	351,682 »
Emprunt à 4 1/2 p. %, mis en adjudication publique en 1865	59,525,000 »	744,000 »	58,581,000 •	202,905 »	»	202,905 »
Emprunts à 4 1/2 p. %, émis en vertu des lois du 10 juin 1867, du 50 juin 1869, du 7 juin 1870 et du 25 février 1871	77,715,800 »	127,200 •	77,586,600 »	587,007 25	2,605 50	390,512 75
TOTAL fr.	595,154,952 •	77,612,549 78	517,492,582 22	2,587,457 16	20,744 •	2,608,181 16

Emploi des fonds.

La caisse a eu, en 1873, la disposition d'une somme de fr. 3,783,485 87

SAVOIR :

Fonds d'amortissement restant disponibles au 31 décembre 1872. fr. 1,175,304 71

Fonds d'amortissement de l'année 1873 2,608,181 16

TOTAL ÉGAL. fr. 3,783,485 87

REPORT. . . fr. 3,783,483 87

Elle a appliqué à l'achat d'un capital nominal de 202,600 francs, à 4 p. % 201,728 15

Elle a réservé au Trésor les fonds afférents aux fonds d'amortissement des dettes à 4 1/2 p. %, semestres échus le 1^{er} novembre 1872 et le 1^{er} mai 1873 2,330,609 41

Ces fonds n'ont pu recevoir leur destination, le cours des dettes à 4 1/2 p. % s'étant constamment maintenu au-dessus du pair 2,332,357 54

Sommes disponibles au 31 décembre 1873 . . . , . fr. 1,231,148 35

Les titres restant à racheter de la dette amortissable, en y comprenant l'emprunt de 230 millions de francs à 3 p. % émis en 1873, représentent un capital nominal de fr. 746,883,582 22

SAVOIR :

4 1/2 %, 1 ^{re} série fr.	33,364,182 22	
— 2 ^e —	67,483,000 »	
— 3 ^e —	141,284,900 »	
— 4 ^e —	65,846,400 »	
— 5 ^e —	58,581,000 »	
— 6 ^e —	77,528,700 »	
		466,088,182 22
4 p. % de 1871		50,797,400 »
3 p. % de 1873		230,000,000 »
TOTAL ÉGAL. fr.		746,883,582 22

La dotation affectée à l'amortissement de la nouvelle dette 3 p. % prendra cours le 1^{er} mai 1876; elle est de 20 centimes p. %. Au delà de 90 p. %, l'amortissement est facultatif.

Taux des rachats.

Le rachat des titres 4 p. % a eu lieu à divers taux variant de 98.35 à 99.75. Les situations semestrielles publiées au *Moniteur* des 10 août 1873 et 11 mars 1874 indiquent, date par date, les rachats opérés en 1873.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.

Les opérations de la caisse des dépôts et consignations se sont de nouveau accrues en 1873, mais dans une proportion moindre que les années antérieures.

Voici, pour chacune des branches de ce service, les recettes et les dépenses de l'année, ainsi que la situation des divers comptes au 31 décembre.

*Cautionnements fournis par des comptables et des contribuables.***1° En numéraire.**

Solde des sommes déposées au 31 décembre 1872.	fr. 18,710,752 45	
Mandats de remboursement en circulation.	12,233 67	
		<hr/>
		18,722,986 12
Versements reçus en 1873		2,140,237 29
		<hr/>
TOTAL.	fr. 20,863,223 41	
Mandats de remboursement acquittés en 1873		2,037,890 61
		<hr/>
Solde au 31 décembre 1873	fr. 18,825,332 80	

y compris une somme de fr. 679,831 69 c^s restant à inscrire.

Les inscriptions s'élevaient, en nombre, à 8,850 au 31 décembre 1873; elles n'étaient que de 8,508 à la fin de l'année précédente.

2° En fonds publics, fournis par des contribuables.

Au 31 décembre 1872, le solde était de	fr. 944,700 »
Dépôts nouveaux	510,000 »
	<hr/>
	1,454,700 »
Restitutions.	64,500 »
	<hr/>
Reste au 31 décembre 1873	fr. 1,390,200 »

*Cautionnements des entrepreneurs, adjudicataires et agents
commerciaux.*

1^o En numéraire.

	Dépôts préalables.	Cautionnements proprement dits.	Ensemble.
Solde au 31 décembre 1872 fr.	196,125 »	2,706,576 58	2,902,701 58
Versements nouveaux	6,324,243 »	1,586,331 »	7,910,574 »
TOTAUX. fr.	6,520,368 »	4,292,907 58	10,813,275 58
Mandats de remboursement acquittés.	6,286,318 »	1,886,191 50	8,172,509 50
Reste au 31 décembre 1873, fr.	<u>234,050 »</u>	<u>2,406,716 08</u>	<u>2,640,766 08</u>

2^o En fonds publics.

Les titres restant en dépôt au 31 décembre 1873 s'élevaient en capital nominal à fr. 14,035,150 »

Savoir :

Dette belge à 2½ p. % fr.	1,556,000 »
— à 3 p. %	58,500 »
— à 4 p. %	121,500 »
— à 4½ p. %	4,501,950 »
Titres de la caisse d'annuités à 3 p. %	5,852,000 »
— — à 4½ p. %	352,000 »
Obligations de la Société du crédit communal à 4½ p. %	1,615,600 »
TOTAL. fr.	<u>14,035,150 »</u>

Consignations.

Solde au 31 décembre 1872 fr.	20,510,291 46
Versements nouveaux	11,980,098 55
	<u>32,490,390 01</u>
Remboursements	12,064,559 22
Montant des dépôts au 31 décembre 1873. fr.	<u>20,425,830 79</u>

Ces chiffres se décomposent comme il suit :

NATURE des DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.	CAPITAUX en dépôt au 31 déc. 1872.	CAPITAUX déposés EN 1873.	CAPITAUX remboursés EN 1873.	EXCÉDANT		CAPITAUX en dépôt au 31 déc. 1873.
				des DÉPÔTS effectués en 1873 sur les remboursements.	des REMBOURSEMENTS sur les DÉPÔTS effectués en 1873	
1. Capitaux remboursés par les Pays-Bas	150,984 98	"	"	"	"	150,984 98
2. Saisies réelles du Hainaut	124,504 65	"	6,471 82	"	6,474 52	118,029 81.
3. Cautionnements pour mise en liberté provisoire. (Loi du 18 février 1852).	87,571 85	228,000 "	67,946 10	160,055 90	"	247,025 75
4. Cautionnements en garantie de droits de succession. (Loi du 27 décembre 1817)	298,615 57	16,511 27	58,612 51	"	42,101 24	256,512 55
5. Indemnités du chef d'expropriation pour cause d'utilité publique.	2,998,555 70	5,604,744 30	5,705,251 11	"	100,506 71	1,998,046 99
6. Fonds disponibles de la masse des détenus des maisons centrales, et de la masse d'habillement des gardiens	54,000 "	8,000 "	"	8,000 "	"	42,000 "
7. Sommes appartenant à des successions vacantes	107,197 "	68,555 55	59,226 50	29,127 25	"	156,324 25
8. Sommes appartenant à des absents	252,906 40	59,746 42	25,501 19	16,245 23	"	209,241 65
9. Fonds de mineurs et interdits (Loi du 16 décembre 1851.)	5,841,282 50	1,600,076 15	976,851 60	655,124 46	"	4,474,406 96
10. Fonds de faillites. (Loi du 18 avril 1851.)	7,655,997 80	5,422,515 87	4,766,084 54	"	1,345,568 67	6,512,429 15
11. Sommes frappées de saisie-arrêt dans les caisses du Trésor, non productives d'intérêt. (Loi du 15 mai 1846.)	26,256 69	10,956 12	4,660 "	6,296 12	"	26,552 81
12. Dépôts de toute autre nature	5,838,552 56	2,971,294 70	2,415,950 96	555,545 85	"	6,413,696 10
TOTAUX.	20,510,291 46	11,980,098 55	12,064,559 22	1,408,190 77	1,492,651 44	20,425,850 79
Excédant des dépenses sur les recettes pour 1873. fr				84,460 67		

Il serait difficile d'assigner une cause précise aux augmentations ou aux diminutions qui ressortent de ce tableau : les indemnités du chef d'expropriation ont fléchi de 100,000 francs; les fonds de faillites de 1,340,000 francs, mais, par contre, l'importance des fonds de mineurs et d'interdits s'est accrue de 633,000 francs et celle des dépôts de toute autre nature de 555,000 francs.

Pour les fonds de mineurs, l'accroissement est, pour ainsi dire, régulier et continu : il est dû particulièrement à cette circonstance que le taux d'intérêt qui n'était autrefois que de 3 p. %, a été porté à 4 p. % en vertu de la loi du 28 décembre 1867.

Cautionnements des remplaçants.

Une loi récente a supprimé les cautionnements des remplaçants dans la milice. A partir de 1874, la caisse n'aura donc plus à s'occuper que de la liquidation de ce service.

La situation des divers comptes au 1^{er} janvier 1874 se présente comme il suit :

1^o. Principal.*Recettes.*

Solde au 31 décembre 1872	fr.	1,852,804 11
Cautiionnements reçus en 1873 (déduction faite des intérêts afférents à l'année 1872).		933,190 08
	FR.	2,785,994 19.

Dépenses.

Mandats délivrés en 1873 au profit de remplaçants licenciés ou envoyés en congé illimité		595,465 31
Capital restant inscrit au 31 décembre 1873	fr.	2,590,528 88

2^o Intérêts.

Solde au 31 décembre 1872.	fr.	77,760 28
Intérêts bonifiés pour 1873		194 68
	FR.	77,565 60
Intérêts payés en 1873.		27,928 82
Solde au 31 décembre 1873.	fr.	49,656 78

Réparti par classe de milice, le capital de fr. 2,590,528 88 ^{cs} se subdivise comme il suit :

CLASSE DE MILICE.	CAPITAL INSCRIT au 31 décembre 1872.	VERSEMENTS inscrits en 1873.	TOTAL.	REMBOURSEMENTS mandatés en 1873.	CAPITAL restant inscrit au 31 décembre 1873.
1862	200 "	"	200 "	200 "	"
1865	12,574 77	"	12,574 77	11,600 "	974 77
1864	11,400 "	"	11,400 "	"	11,400 "
1865	9,999 48	400 "	10,599 48	"	10,599 48
1866	5,000 "	400 "	4,000 "	400 "	5,000 "
1867	7,154 28	1,600 "	8,754 28	1,400 "	7,554 28
1868	8,400 "	1,067 78	9,467 78	2,800 "	6,667 78
1869	14,222 80	5,200 "	17,422 80	2,152 74	15,270 06
1870	199,246 14	6,745 46	205,991 60	50,946 56	166,045 04
1871	788,655 89	22,558 74	811,192 65	215,541 91	595,850 72
1872	797,575 05	66,568 81	863,741 86	84,457 51	779,504 55
1873	"	850,871 20	850,871 20	57,186 79	793,684 50
	1,852,804 11	933,190 08	2,785,994 19	595,465 31	2,590,528 88

CAISSE DE RÉMUNÉRATION DES MILICIENS.

Au 31 décembre 1873, les fonds de rémunération remis à la Caisse des dépôts et consignations s'élevaient, y compris les intérêts perçus, savoir :

A fr. 2,256,468 18 c ^s	pour la levée de 1871.
A fr. 2,224,063 75 c ^s	— 1872.
A fr. 2,109,227 50 c ^s	— 1873.

Le nombre des miliciens inscrits, comme pouvant prétendre à la rémunération était

de 8,205	pour 1871,
de 8,694	pour 1872,
et de 9,657	pour 1873.

Il a été alloué :

1° A la classe de 1871.

Pour journée de présence au corps en 1871	f. 96,274 39
— — — 1872	» 289,436 88
	<hr/> f. 385,711 27

2° A la classe de 1873

Pour journées de présence au corps pendant cette année (1). » 289,436 88

On sait que le milicien qui compte au moins un an de présence réelle au corps a droit, en outre, à une somme fixe de 150 francs. — Pour la facilité des écritures, cette somme ne sera attribuée aux miliciens qu'au moment où il sera possible de régler définitivement leur compte.

Jeux de Spa.

Ce fonds a été créé en vertu de la loi du 21 octobre 1871 au moyen des bénéfices nets des jeux en 1871 et 1872. Il est destiné à faire face au paiement des indemnités allouées par la même loi à la ville de Spa et à diverses localités où sont établis des bains de mer ou d'eau minérale.

Le tableau qui suit donne, relativement à ce fonds, tous les renseignements désirables.

Années.	SOMMES DISPONIBLES ou commencement de l'année	RECETTES.			Total.	DÉPENSES.				RESTE DISPONIBLE.	
		Prélèvement attribué au fonds spécial 90 p. o/o du produit net.	INTÉRÊTS perçus.			PERTE sur la réalisation des billets français.	SUBSIDES aux viéts, courses et établisse- ments publics.	TRAITEMENTS d'attente.	Total.		
1871	•	2,258,245 14	•	•	2,258,245 14	15,722 57	705,000 •	•	•	720,722 57	1,517,522 57
1872	1,517,522 57	2,529,825 73	66,613 50	•	4,115,959 80	•	704,500 •	•	•	704,500 •	3,409,659 80
1873	3,409,659 80	1,184 27	147,847 50	•	3,558,691 57	•	161,600 •	5,066 •	•	167,266 •	3,391,425 57
1874	3,391,425 57	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•

(1) Pour la classe de 1873, les états sont en cours de vérification.

Le solde disponible au 31 décembre 1873, soit fr. 3,391,425 57 c., est représenté par des obligations de la Dette belge à 4 1/2 p. % s'élevant en capital nominal à 3,267,100 francs.

CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE.

Aux termes de l'article 30 de la loi du 16 mars 1865, la Caisse des dépôts et consignations est chargée du placement des fonds disponibles de la Caisse générale d'épargne et de retraite. Les opérations de l'année 1873 se résument comme il suit :

Achats.

Emprunt belge 3 p. %	fr.	5,017,600	»
— 4 p. %		4,000,000	»
Crédit communal 4 1/2 p. %		1,300,000	»
		<hr/>	
	FR.	10,317,600	»
		<hr/>	

Ventes ou réalisations.

Crédit communal 4 1/2 p. %	fr.	661,600	»
Obligations du Levant du Flénu, sorties aux tirages		5,500	»
— 3 p. % d'Oignies —		1,500	»
— des Forges de la Providence —		1,000	»
— de l'Est Belge —		3,000	»
— du Grand-Luxembourg —		500	»
		<hr/>	
	FR.	671,100	»
		<hr/>	

Les achats faits, par application de l'article 13 de la même loi, au profit de déposants à la Caisse d'épargne, s'élèvent en nombre à 216, et en capital à 290,100.

Les opérations de cette nature prennent d'année en année plus d'extension. Les déposants ont tout intérêt à se servir de l'intermédiaire de la Caisse d'épargne pour convertir leurs économies accumulées en rentes sur l'État. La Caisse réalise ces opérations à bref délai et prête son concours gratuitement.

Placement des fonds de dépôt.

Indépendamment des placements et des réalisations qu'elle effectue pour le compte de la Caisse d'épargne et de ses déposants, la Caisse des dépôts et consignations doit rendre productifs les fonds qui lui sont confiés.

Les diverses opérations qu'elle a faites pour son compte propre se trouvent renseignées dans l'annexe n° 3.

Au 31 décembre 1873, les fonds publics qu'elle avait en portefeuille présentaient sur le prix d'acquisition une plus value de 50,000 francs.

Réserve.

Outre la plus value qui vient d'être indiquée, la Caisse possédait au 31 décembre une réserve de fr. 297,743 92 représentée par des obligations de la Dette à 4 1/2 p. % s'élevant en capital nominal à 296,166 francs.

Produit de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations.

Le placement des fonds de dépôt a produit en 1873 un revenu de fr. 1,407,929 71
qui a été versé au Budget des Voies et Moyens

D'autre part, le Trésor a eu à payer, pour intérêts de cautionnements et de consignations, une somme de 1,328,737 35

SAVOIR :

Comptables	fr. 744,331 23
Entrepreneurs	74,043 40
Remplaçants.	59,300 14
Consignations	451,040 88

FR. 1,328,737 35

L'excédant en faveur du Trésor se chiffre donc par fr. 79,192 36

Cet excédant est moins considérable que celui des années précédentes. La différence provient notamment de ce que, depuis le 1^{er} juillet 1873, des fonds 4 1/2 p. % du portefeuille de la Caisse des dépôts ont été convertis en obligations de la Grande Compagnie du Luxembourg. Les intérêts des fonds 4 1/2 étant payables le 1^{er} novembre et ceux des titres du Luxembourg le 1^{er} janvier 1874, une partie du produit des placements, qui sans cette conversion eût appartenu à l'année 1873, s'est ainsi trouvée reportée sur l'exercice 1874.

On le voit, la Caisse des dépôts et consignations constitue un service qui devient de jour en jour plus important, et l'on peut ajouter productif.

Non-seulement elle possède des obligations de l'État ou des titres de même nature pour une valeur supérieure aux fonds dont elle a la gestion, mais encore ses revenus annuels excèdent ses charges, de sorte que le Trésor, qui profite de cet excédant, se trouve remboursé et au delà de ses frais d'administration et de gestion.

Bruxelles, le 28 mars 1874.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

ANNEXES.



ANNEXE N° 1.



SITUATION GÉNÉRALE

DE

LA CAISSE D'AMORTISSEMENT,

PRÉSENTANT

LE RÉSUMÉ DES OPÉRATIONS FAITES JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1873.



FONDS D'AMORTISSEMENT ET EMPLOI DE CES FONDS.

DÉSIGNATION.	EMPRUNTS ET DETTES.							Totaux.
	4 p. %	4 1/2 p. %	4 1/2 p. %	4 1/2 p. %	4 1/2 p. %	4 1/2 p. %	4 1/2 p. %	
	1871	1 ^{re} série.	2 ^e série.	3 ^e série.	1 ^{re} série	5 ^e série.	6 ^e série	
Capital primitif des dettes . . .	51,000,000	95,442,852	84,056,000	157,615,500	69,382,000	59,525,000	77,715,800	305,154,952
Capital annulé (loi du 12 juin 1869).	"	59,978,649 78	17,147,500	16,158,400	5,486,600	"	"	77,642,549 78
Id. et arrêté royal du 31 octob. 1870.	"	"	"	"	"	744,000	127,200	
Capital à amortir	51,000,000	55,461,182 22	67,508,500	141,456,900	65,895,400	58,581,000	77,586,600	517,492,582 22

FONDS D'AMORTISSEMENT.

Dotations annuelles	255,000	277,520 91	357,542 50	707,284 50	520,477	292,005	587,907 25	2,587,437 16
Intérêts des capitaux amortis.	2,546	4,500	1,147 50	7,740	2,205	"	2,605 50	20,744
Dotations et intérêts des années antérieures	257,546	281,820 01	558,690	715,024 50	531,682	292,005	390,512 75	2,608,181 16
	"	981,875 18	1,184,267 50	2,404,845 75	1,458,682	585,810	851,597 08	7,257,076 41
	257,546	1,265,694 09	1,522,957 50	3,209,870 25	1,400,564	878,715	1,222,110 75	9,845,257 57

EMPLOI DES FONDS.

Coût des rachats effectués en 1875.	201,728 15	"	"	"	"	"	"	201,728 15
Coût des rachats effectués antérieurement	"	96,728 75	25,421 18	165,624 92	47,161 40	"	58,059 98	392,076 25
Versement au Trésor des fonds non employés par suite de l'élévation du cours des titres 4 1/2 au-dessus du pair (loi du 12 juin 1869)	201,728 15	96,728 75	25,421 18	165,624 92	47,161 40	"	58,059 98	594,704 36
Versements effectués antérieurement du même chef	"	281,820 01	558,690	715,024 50	531,682	292,005	300,487	2,350,609 41
	"	744,253 07	989,501 52	1,971,708 58	945,679 60	459,557 50	578,514 50	5,668,795 47
Encaisse au 31 décembre 1875.	201,728 15	1,122,785 05	1,555,612 50	2,852,358	1,524,525	752,262 50	1,026,841 48	8,614,100 24
	55,817 87	140,910 46	169,545	557,512 25	165,841	146,452 50	195,269 25	1,251,148 55
	257,546	1,265,694 09	1,522,957 50	3,209,870 25	1,400,564	878,715	1,222,110 75	9,845,257 57

**CAPITAL NOMINAL DES TITRES RACHETÉS ET BRULÉS PUBLIQUEMENT,
OU FRAPPÉS DU TIMBRE D'AMORTISSEMENT.**

DÉSIGNATION.	EMPRUNTS ET DETTES.							Totaux.
	4 p. % 1871.	4 1/2 p. % 1 ^{re} série	4 1/2 p. % 2 ^e série.	4 1/2 p. % 3 ^e série.	4 1/2 p. % 4 ^e série.	4 1/2 p. % 5 ^e série.	4 1/2 p. % 6 ^e série.	
Capital primitif des dettes . . .	51,000,000	95,442,852	84,656,000	157,615,500	69,582,000	59,525,000	77,715,800	595,134,952
Capital annulé (loi du 12 juin 1869)	"	59,978,649 78	17,147,500	16,158,400	3,486,600	"	"	77,642,540 78
Id. et arrêté royal du 31 octob. 1870.	"	"	"	"	"	744,000	127,200	
Capital à amortir	51,000,000	35,464,182 22	67,508,500	141,456,900	65,895,400	58,581,000	77,586,600	517,492,582 22

TITRES RACHETÉS.

Titres rachetés pendant l'an- née 1873.	202,600	"	"	"	"	"	"	202,600
Titres rachetés antérieurement.	"	100,000	25,500	172,000	49,000	"	57,900	404,400
	202,600	100,000	25,500	172,000	49,000	"	57,900	607,000

TITRES BRULÉS ET ANNULÉS.

Titres brûlés	"	100,000	25,500	172,000	49,000	"	57,900	404,400
Titres frappés du timbre : Ra- cheté pour l'amortissem ^t .	202,600	"	"	"	"	"	"	202,600
	202,600	100,000	25,500	172,000	49,000	"	57,900	607,000

ETAT COMPARATIF

de la dette dotée d'un amortissement et de la portion de cette dette amortie au 31 décembre 1873.

1° Titres à amortir	51,000,000	35,464,182 22	67,508,500	141,456,900	65,895,400	58,581,000	77,586,600	517,492,582 22
2° — amortis	202,600	100,000	25,500	172,000	49,000	"	57,900	607,000
3° — restant à amortir	50,797,400	35,364,182 22	67,483,000	141,284,900	65,846,400	58,581,000	77,528,700	516,885,582 22

(¹) Il y a lieu d'ajouter à la somme restant à amortir, soit fr. 516,885,582 22
Le capital de l'emprunt à 3 p. %, contracté en 1873 et dont l'amortissement ne commencera à fonctionner que le 1^{er} mai 1876 250,000,000

Capital restant à amortir fr. 746,885,582 22

Bruxelles, le 31 mars 1874.

*Le Directeur général de la Trésorerie et de la Dette publique chargé de la gestion
de la Caisse des dépôts et consignations.*

S. MERCIER.

ANNEXE N° 2.

SITUATION DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET

ACTIF.

Dépôts et

Trésor public.	{	Son compte courant fr. 54,011,107 89	} 54,132,124 10
		Mandats en circulation 121,016 21	

Caissier de l'État S/C de cautionnements en fonds publics et de dépôts de garantie en numéraire fr. 15,050,400 *

Placements définitifs pour le compte de la Caisse générale d'épargne et de retraite. fr. 24,550,800 *

Placement des

Caissier de l'État S/C courant fr. 355,597 48

Fonds nationaux représentant les capitaux de cautionnements et de consignations :

Fr. 2,206,787 02	cap. nom. de titres à 2 1/2 % ₀ , val. au cours du jour (60.25)	1,329,589 54	et acq. pour	1,065,972 00
10,766,774 88	— — 4 1/4 % ₀ , — (101.70)	10,949,810 05	—	10,647,934 11
8,835,500 *	— — 4 % ₀ , — (98. *)	8,608,594 *	—	8,028,174 05
12,069,000 *	— — 5 % ₀ non lib. — (78.75)	3,107,707 50	—	3,572,904 76
4,109,900 *	— — 5 % ₀ libérés — (73.55)	5,022,831 45	—	3,080,166 15
5,114,000 *	— — obl. 20 £ 5 % ₀ du G ^d -Lux. — (563 50)	5,763,478 *	—	} 6,789,067 70
818,700 *	— — 4 £ 5 % ₀ — (112. *)	916,944 *	—	
2,287,500 *	— — actions privilégiées — — (600. *)	2,745,000 *	—	2,713,509 74

Fr. 44,207,962 50 34,554,014 54 34,505,620 10

Fonds nationaux de la réserve :

Fr. 296,166 * cap. nom. de titres à 4 1/2 %₀, val. au cours du jour (101.70) 301,200 82 et acquis pour 297,368 56

Fonds nationaux de la Caisse de la Milice (Levée de 1871) :

Fr. 1,015,811 64 cap. nom. de titres à 2 1/2 %₀, val. au cours du jour (60.25) 612,026 51 et acq. pour 636,157 44

1,528,900 * — — 4 1/2 %₀, — (101.70) 1,554,891 50 — 1,585,939 01

Fr. 2,544,711 64 2,166,917 81 2,222,076 45

Fonds nationaux de la Caisse de la Milice (Levée de 1872) :

Fr. 46,500 * cap. nom. de titres à 4 1/2 %₀, val. au cours du jour (101.70) 47,087 10 et acq. pour 65,055 85

2,140,000 * — — 4 %₀ — (98. *) 2,007,200 * — 2,117,144 86

Fr. 2,186,500 * 2,144,287 10 2,180,200 79

Fonds nationaux de la Caisse de la Milice (Levée de 1873) :

Fr. 5,954,200 * cap. nom. de titr. à 3 %₀ non lib. val. au cours du jour (75.75) 1,018,206 50 et acq. pour 1,221,610 08

995,500 * — — act. privil. 5 %₀ G^d-Luxemb. — (600. *) 1,194,600 * — 1,237,052 06

Fr. 4,949,700 * 2,212,806 50 — 2,448,040 04

Fonds nationaux des jeux de Spa :

Fr. 5,267,100 * cap. nom. de titres à 4 1/2 %₀, val. au cours du jour (101.70) 3,322,640 70 et acq. pour 3,390,205 06

Intérêts avancés sur achats, à recouvrer en 1874. 143 75

Fr. 130,744,184 23

CONSIGNATIONS, AU 31 DÉCEMBRE 1873.

PASSIF.

consignations.

Cautionnements en numéraire de comptables et de contribuables	{ Inscrits fr. 18,122,528 18 } { A inscrire 679,331 69 }	18,801,859 87	18,825,332 80
Mandats émis pour remboursement de cautionnements de comptables, restant à payer		23,472 93	
Cautionnements en numéraire des entrepreneurs, agents commerciaux, etc.	{ Inscrits 2,218,651 08 } { A inscrire 142,723 0 }	2,361,376 08	2,405,280 08
Mandats émis pour remboursement de cautionnements d'entrepreneurs, restant à payer		43,910 0	
Consignations de toute nature			20,425,830 79
Cautionnements de remplaçants	{ Principal fr. 2,590,528 88 } { Intérêts 49,636 78 } { — (déserteurs) 690 49 }	2,440,856 15	2,494,489 43
Mandats émis pour remboursement de cautionnements de remplaçants, en circulation		53,633 28	
Cautionnements en fonds publics	{ Contribuables, ancien service 214,000 0 } { Entrepreneurs, — 106,500 0 }		320,500 0
Cautionnements en fonds publics et dépôts de garantie en numéraire	{ Contribuables, nouveau service 1,176,200 0 } { Entrepreneurs, — 14,162,700 0 }		
Caisse générale d'épargne et de retraite			24,556,800 0

fonds de dépôt.

Trésor public S/C d'avances		fr.	45,098,116 21
Fonds spécial. (Réserve.)			297,745 92
Caisse de la Milice. (Rémunération des miliciens.) (Levée de 1871)		2,250,468 13	6,589,759 43
— — — (— 1872)		2,224,065 75	
— — — (— 1873)		2,109,227 50	
Jeux de Spa. (Fonds spécial)			5,301,425 57

Fr. 139,744,184 23

Bruxelles, le 31 mars 1874.

Le Directeur général de la Trésorerie et de la Dette publique chargé
de la gestion de la Caisse des dépôts et consignations,

S. MERCIER.

ANNEXE N° 5.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS. — *Mouvement et situation du portefeuille.*

NATURE DES VALEURS.	VALEURS en PORTFOLLE au 1 ^{er} janvier 1873.	CAPITAL NOMINAL des titres entrés pendant l'année.	Total.	CAPITAL NOMINAL des titres sortis.	VALEURS en PORTFOLLE au 31 décembre 1873.
Caisse des Dépôts. — Fonds ordinaire:					
Titres 2 1/2 %	5,284,278 29	5,522,509 55	8,606,787 62	6,400,000 "	2,906,787 62
— 4 %	7,771,600 "	1,910,700 "	9,682,500 "	2,847,000 "	6,835,500 "
— 4 1/2 %	26,549,200 88	7,007,474 "	55,556,674 88	22,789,000 "	10,760,774 88
— 3 % non libérés	"	12,069,000 "	12,069,000 "	"	12,069,000 "
— 3 % libérés	"	4,109,900 "	4,109,900 "	"	4,109,900 "
Obligations 5 % du Grand-Luxembourg.	"	12,179,200 "	12,179,200 "	6,246,500 "	5,932,700 "
Actions privilégiées 5 %	"	2,287,500 "	2,287,500 "	"	2,287,500 "
Bons du Trésor	"	10,000,000 "	10,000,000 "	10,000,000 "	"
	59,605,079 17	52,886,285 55	92,491,562 50	48,285,400 "	44,207,962 50
Caisse des Dépôts. — Fonds spécial:					
Titres 4 1/2 %	276,706 "	10,400 "	296,166 "	"	296,166 "
Caisse de la Milice. — Levée de 1871:					
Titres 2 1/2 %	1,015,811 64	"	1,015,811 64	"	1,015,811 64
— 4 1/2 %	1,471,300 "	57,600 "	1,528,900 "	"	1,528,900 "
	2,487,111 64	57,600 "	2,544,711 64	"	2,544,711 64
Caisse de la Milice. — Levée de 1872:					
Titres 4 1/2 %	618,800 "	"	618,800 "	572,500 "	46,300 "
— 4 %	2,140,000 "	"	2,140,000 "	"	2,140,000 "
	2,758,800 "	"	2,758,800 "	572,500 "	2,180,500 "
Caisse de la Milice. Levée de 1873:					
Bons du Trésor	"	2,000,000 "	2,000,000 "	2,000,000 "	"
Titres 3 %, non libérés	"	3,954,200 "	3,954,200 "	"	3,954,200 "
Actions privilégiées 5 % du Grand-Lux.	"	995,500 "	995,500 "	"	995,500 "
	"	6,949,700 "	6,949,700 "	2,000,000 "	4,949,700 "
Jeux de Spa:					
Titres 4 1/2 %	1,406,500 "	1,789,000 "	3,285,500 "	18,400 "	3,267,100 "
Caisse générale d'épargne et de retraite:					
Titres 5 %, non libérés	"	5,017,600 "	5,017,600 "	"	5,017,600 "
— 2 1/2 %	2,705,800 "	"	2,705,800 "	"	2,705,800 "
— 4 %	4,000,000 "	4,000,000 "	8,000,000 "	"	8,000,000 "
— 4 1/2 %	2,110,700 "	"	2,110,700 "	"	2,110,700 "
Obligations 4 1/2 % crédit communal	2,573,500 "	1,500,000 "	5,873,500 "	661,600 "	3,211,700 "
Emprunt provincial 4 1/2 %	88,000 "	"	88,000 "	"	88,000 "
Obligations de la C ^{ie} Immobilière	960,000 "	"	960,000 "	"	960,000 "
— d'Oignies, 5 %	148,500 "	"	148,500 "	1,500 "	147,000 "
— Forges de la Providence	27,500 "	"	27,500 "	1,000 "	26,500 "
— de Dendre et Waes	56,000 "	"	56,000 "	"	56,000 "
— Produits du Flénu	161,000 "	"	161,000 "	"	161,000 "
— Levant au Flénu	400,000 "	"	400,000 "	3,500 "	396,500 "
— Est belge	250,000 "	"	250,000 "	3,000 "	247,000 "
— Société Générale 4 1/2 %	1,000,000 "	"	1,000,000 "	"	1,000,000 "
— Grand-Luxembourg 5 %	214,500 "	"	214,500 "	500 "	214,000 "
— Anvers-Gand 5 %	215,000 "	"	215,000 "	"	215,000 "
Bons du Trésor	"	3,500,000 "	3,500,000 "	3,500,000 "	"
	14,910,500 "	13,817,600 "	28,727,900 "	4,171,100 "	24,556,800 "

**DÉCLARATION de la Commission de surveillance sur le rapport annuel
de M. le Ministre des Finances.**

La Commission de surveillance instituée près de la Caisse d'amortissement et de la Caisse des dépôts et consignations déclare qu'il résulte de sa vérification, à la date du 31 décembre 1873, que le portefeuille de ces deux institutions se composait, ainsi que cela se trouve constaté dans le rapport de M. le Ministre des Finances, des titres et valeurs mentionnés ci-après :

	TITRES ET VALEURS		TOTAL.
	représentés à la COMMISSION.	déposés à la BANQUE NATIONALE, conformément à la déclaration du Secrétaire de cet établissement.	
A.			
Appartenant à la Caisse d'amortissement et destinés à être brûlés :			
Titres 4 p. $\frac{1}{2}$ %	"	202,600 "	202,600 "
B.			
Appartenant à la Caisse des dépôts et consignations :			
Titres 2 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %	1,810,787 62	596,000 "	2,206,787 62
— 4 p. $\frac{1}{2}$ %	6,000,000 "	855,500 "	6,855,500 "
— 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %	8,542,500 88	2,520,550 "	11,062,940 88
— 3 p. $\frac{1}{2}$ % non libérés	"	12,060,000 "	12,060,000 "
— 5 p. $\frac{1}{2}$ % libérés	"	4,100,000 "	4,100,000 "
Obligations 5 $\frac{1}{2}$ % du Grand-Luxembourg 20 £	"	5,114,000 "	5,114,000 "
— 5 $\frac{1}{2}$ % — 4 £	"	818,700 "	818,700 "
Actions privilégiées 5 $\frac{1}{2}$ % du Grand-Luxembourg	"	2,287,500 "	2,287,500 "
	16,353,178 50	28,150,950 "	44,504,128 50
C.			
Appartenant à la Caisse de la milice. (Levée de 1871) :			
Titres 2 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %	15,811 64	1,000,000 "	1,015,811 64
— 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %	"	1,528,900 "	1,528,900 "
	15,811 64	2,528,900 "	2,544,711 64
D.			
Appartenant à la Caisse de la milice. (Levée de 1872) :			
Titres 4 p. $\frac{1}{2}$ %	2,000,000 "	140,000 "	2,140,000 "
— 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %	"	46,500 "	46,500 "
	2,000,000 "	186,500 "	2,186,500 "
E.			
Appartenant à la Caisse de la milice. (Levée de 1873) :			
Titres 3 p. $\frac{1}{2}$ % (non libérés)	"	3,954,200 "	3,954,200 "
Actions privilégiées 5 p. $\frac{1}{2}$ % du Grand-Luxembourg	"	995,500 "	995,500 "
	"	4,949,700 "	4,949,700 "
F.			
Appartenant aux Jeux de Spa. (Fonds spécial) :			
Titres 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %	1,780,900 "	1,478,100 "	3,267,100 "

	TITRES ET VALEURS		TOTAL.
	représentés à la COMMISSION.	déposés à la BANQUE NATIONALE, conformément à la déclaration du Gouvernement de cet établissement.	
<i>G.</i>			
Appartenant à la Caisse générale d'épargne et de retraite :			
Titres 2 1/2 p. o/o	2,705,800 *	"	2,705,800 *
— 4 1/2 p. o/o	"	2,110,700 *	2,110,700 *
— 4 p. o/o	8,000,000 *	"	8,000,000 *
— 3 1/2 p. o/o . . . non libérés	"	5,017,600 "	5,017,600 "
Obligations 5 p. o/o du Grand-Luxembourg, 20 £	"	214,000 "	214,000 "
— 4 1/2 p. o/o du crédit communal	2,450,000 *	761,700 *	3,211,700 *
— 4 1/2 p. o/o de la province du Brabant	"	88,000 "	88,000 "
— de la Compagnie Immobilière	"	960,000 "	960,000 "
— d'Oignies 3 p. o/o	"	147,000 "	147,000 "
— des Forges de la Providence	"	26,500 "	26,500 "
— de Dendre et Waes	"	56,000 "	56,000 "
— des Produits du Flénu	"	161,000 "	161,000 "
— du Levant au Flénu	"	396,500 "	396,500 "
— de l'Est belge	"	247,000 "	247,000 "
— de la Société Générale	"	1,000,000 "	1,000,000 "
— d'Anvers à Gand	"	215,000 "	215,000 "
	13,155,800 *	11,401,000 *	24,556,800 *

Elle déclare en outre :

1^o Que les vérifications auxquelles elle a procédé trimestriellement ont permis d'établir, chaque fois, la conformité du portefeuille avec les états de situation de ces institutions ;

2^o Que les obligations amorties ont, selon le vœu de la loi, été annulées en présence de l'un de ses membres.

La Commission a arrêté, de concert avec M. le Ministre des Finances, le 31 décembre 1873, en conformité de l'article 43 de l'arrêté royal du 2 novembre 1848, les écritures du journal et du grand livre de l'année 1872, ainsi que le journal de l'année 1873, en ce qui concerne les opérations de la Trésorerie et de la Dette publique.

Bruxelles, le 31 mars 1874.

La Commission :

Le Président, JACQUES VERREYT.

A. DANSAERT.

CH. VERMEIRE.

CASIER.